

Règlement graphique n°2

Zonage

Bricqueville (agglomération)

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Pièce n° 1 2 3 4 5

Signature

 Granville

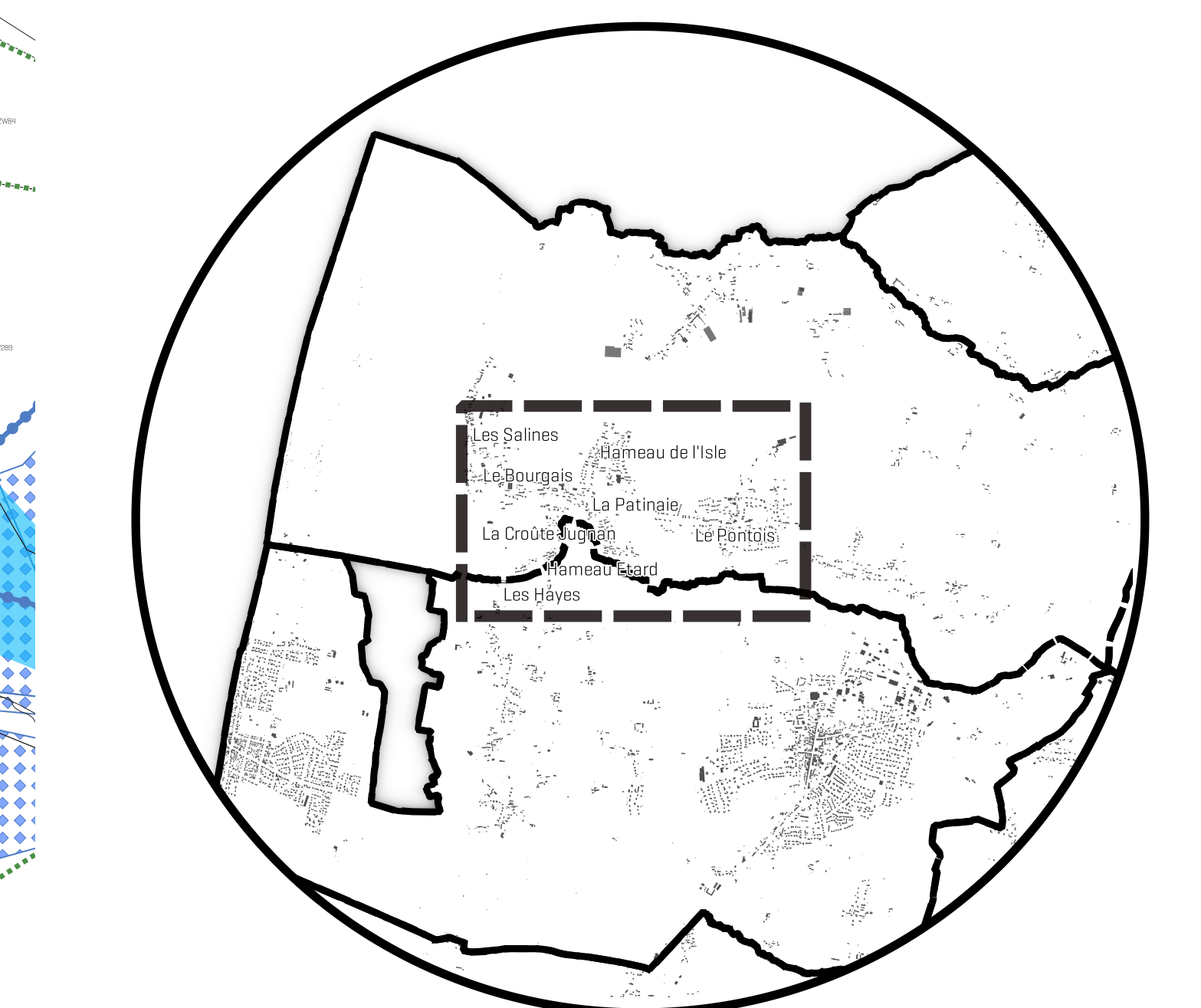
3

Enquête publique
Approuvée le
Nom du Prés. de GTM



1. ZONES
-  Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS
- Haie ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CUI)
 - Loi littoral : bande des 100m
 - Cours d'eau (L. 151-23 CUI)
 - Loi littoral ; espace proche du rivage
 - Espaces Boisés Classés (L.113-1 CUI)
 - Zone Inondable (source DREAL)
 - Zone humide
 - Bande des 100m
 - Zone de risque d'inondation par submersion marine

3. HABILLAGE
-  Limites parcellaires
-  Bâti dur
-  Bâti léger



Zoom plan de zonage n°2
Version pour arrêt